

Projet de Motion:

## **Transformation et réaffectation de la salle communale actuelle et des surfaces attenantes.**

### **Exposé des motifs**

Etant donné que :

- la rénovation de la salle communale est indispensable, car cette construction ne correspond déjà plus aux normes, notamment au niveau de l'isolation thermique.
- à la fin juillet 2018 au Grand-Salève, une salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> sera terminée et exploitable pour accueillir les activités de la Mansarde, ainsi que des événements culturels, artistiques ou politiques.
- suite au bétonnage de l'avenue du Grand-Salève au travers de la construction de l'école, d'un immeuble locatif, d'un immeuble communal, du bâtiment de la clinique Helvetia Clinéa, du parking souterrain ainsi que de l'immeuble à venir des Etournelles, il est impératif d'équilibrer ce périmètre en aménageant de nouveaux espaces verts accessibles au public en intégrant une partie des m<sup>2</sup> des parcelles du garage de Veyrier et de la « maison Prins » récemment acquises par la commune.
- la commune ne possède que peu de parcelles libres de construction, il s'agit donc de les utiliser de façon réfléchie, afin de conserver des réserves de surfaces à bâtir pour le futur.
- l'agrandissement de la salle du Conseil municipal doit être planifiée d'ici le début de la prochaine législature.
- la construction d'une salle utilisable pour le Conseil municipal, dans le cadre d'un projet de réaffectation de la salle communale actuelle, permettrait d'utiliser l'espace actuel de la salle du Conseil municipal pour de futurs locaux au sein de la mairie (bureaux, salles de réunion, etc.).
- un montant de 2 millions pour l'agrandissement de la salle du Conseil municipal est prévu au plan des investissements.
- Un montant de 2,5 millions pour la création de locaux pour les activités socio-culturelles est prévu au plan des investissements.

**Nous proposons d'utiliser de manière rationnelle et économique la salle communale actuelle en préservant la façade côté route de Veyrier et en reconstruisant le bâtiment à l'arrière pour permettre d'y intégrer :**

- des locaux pour des activités socio-culturelles (ALR, bibliothèque, y compris médiathèque et bouillon de lecture, salle de répétition pour théâtre et musique)
- une salle pour le Conseil municipal
- un espace buvette/carnotzet
- une salle de réunion
- et de transformer la « maison Prins », en y intégrant soit des locaux en lien avec les besoins de nos associations et sociétés, soit un logement pour le concierge de la salle communale actuelle.

**Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :**

- de lister les activités culturelles nécessaires ainsi que les besoins concrets des sociétés afin de définir clairement et avec cohérence les locaux à prévoir.
- de présenter au Conseil municipal les résultats des recherches et éventuelles variantes de projet, avec une proposition d'utilisation des volumes disponibles de la salle communale actuelle et de la maison « Prins » sous forme d'une présentation d'un avant-projet (plans) et d'une évaluation de son coût.

**Le groupe Veyrier-Ensemble, le groupe PDC et le groupe Socialiste.**